



PROCES-VERBAL DE CONSTAT



SCP L. SALLIERE • V. RIBEYREIX • C. CEAUX

Huissiers de Justice associés

**Rue Thomas Edison - Imm. Nevada - Bât. B
97122 BAIE-MAHAULT**

☎ 0590 82 11 47

☎ 0590 89 59 50

www.huissiers-src-guadeloupe.com



Société Civile Professionnelle
L. SALLIERE – V. RIBEYREIX – C.CEAUX
Huissiers de Justice Associés
Immeuble Nevada – Rue Thomas Edison
Jarry – 97122 BAIE- MAHAULT
Tel : 0590.82.11.47

Compétence sur l'ensemble de la Guadeloupe

PROCES –VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
et le Trois Novembre à 08 heures 45

A LA REQUETE DE :

Etablissement Public National à caractère administratif - AGRASC - AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUES, dont le siège social est situé 98-102 RUE DE RICHELIEU à PARIS 2EME ARRONDISSEMENT (75002), immatriculée au RCS sous le numéro 130014442, agissant poursuites et diligences de son Agent Comptable, domicilié en cette qualité audit siège social

Je soussigné, Laurent SALLIERE, Huissier de Justice associée au sein de la S.C.P. L. SALLIERE – V. RIBEYREIX – C. CEAUX, sise Immeuble Nevada – Rue Thomas Edison 97122 BAIE-MAHAULT

Me suis transporté ce jour commune de LE MOULE (97160), chemin de Sommabert au niveau de la parcelle cadastrée AE906,

Alors qu'il m'avait été exposé que l'ETAT Français est devenu propriétaire, selon décision rendue par le Tribunal Judiciaire de Pointe à Pitre en date du 16.07.2021 du bien immobilier situé commune de LE MOULE (97160), Sommabert, Parcelle AE 906,

Que dans le cadre de sa mission, la requérante souhaite faire établir un descriptif du bien,

Déférant à ces réquisitions, j'ai procédé aux constatations suivantes

CONSTATATIONS

La maison d'habitation édifée sur la parcelle AE906 est vide de tout occupant.

La maison d'habitation est pourvue d'un muret sur rue avec portail coulissant.

Un terrain entoure le bien.







Je fais procéder à l'ouverture du bien par M NAVIS Lucien, entreprise EI Serrurerie.

La maison est constituée d'une terrasse, d'une cuisine, d'une de pièce de vie/chambre et d'une salle d'eau.

La cuisine est carrelée sur l'ensemble en bon état général ; les murs sont enduits en état d'usage sans dégradation apparente.

Le plafond est en charpente sous toiture peinte.

La cuisine est équipée en état apparent d'usage. Elle est pourvue d'une hotte, de plaque de cuisson et d'un four et de meubles de cuisines haut et bas. Le plan de travail et le mobilier est en mauvais état.

La cuisine est équipée d'un volet roulant sur ouverture de type passe plat et de deux fenêtres bois avec volets ; le volet de la fenêtre face à la porte est cassé.





La pièce de vie/chambre est carrelée sur l'ensemble en bon état général ; les murs sont enduits en état d'usage sans dégradation apparente.

Le plafond est en charpente sous toiture peinte.

Un volet roulant sans baie vitrée sert d'ouverture sur l'extérieur.

La pièce est pourvue de deux fenêtres avec volets.

La pièce est climatisée.



La salle d'eau/cabinet de toilettes est pourvue d'un WC sans siège ni abattant.

Le sol est carrelé en bon état.

Les murs sont faïencés sur le $\frac{3}{4}$ de la hauteur, enduits pour le reste, en bon état.

La fenêtre à clayettes est en bon état apparent.

Elle est pourvue d'un lavabo avec meuble sous vasque en bon état apparent et d'un coin douche en mauvais état.

La fenêtre à clayettes est en bon état apparent.





La toiture est en mauvais état.

L'ensemble est dépourvu de gouttière et descente d'eau.

Et de ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :

coût du présent

| | |
|------------|----------|
| Emolument | 311,35 € |
| Transport | 38,88 € |
| Hors taxe | 350,23 € |
| Tva à 8,5% | 29,77 € |
| TTC | 380,00 € |

Laurent SALLIERE

